# Evaluation stratégique d'un agenda 21 local

**Céline Braillon**

**CGDD – SEIDD – Bureau des Territoires**

**16 novembre 2011**

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

# Plan de l'intervention

**1. L'évaluation stratégique : quoi, pourquoi, comment ?**

*Comprendre la spécificité et l'intérêt de l'évaluation « stratégique »*

**2. Le référentiel pour l'évaluation des A21L : principes et esprit de l'outil**

*Savoir comment et pour quoi cet outil a été conçu*

**3. Un aperçu rapide du référentiel en ligne**

*Comprendre comment l'outil est structuré et ce qu'on y trouve*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

**1. L'évaluation stratégique : quoi, pourquoi, comment ?**

*Comprendre la spécificité et l'intérêt de l'évaluation « stratégique »*

**2. Le référentiel pour l'évaluation des A21L : principes et esprit de l'outil**

**3. Un aperçu rapide du référentiel en ligne**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Suivre et évaluer un agenda 21 : un travail à trois niveaux

| | **Niveau du suivi-évaluation** | **Ce que l'on cherche à mesurer** | **Les outils de mesure associés** |
|---|---|---|---|
| 3 | Territoire | L'évolution du **contexte** territorial au regard du développement durable | Des indicateurs d'état du territoire au regard du développement durable |
| 2 | Stratégie | La plus value apportée par la **stratégie** de développement durable | Un questionnement et des indicateurs portant sur les résultats de la stratégie |
| 1 | Plan d'actions | La mise en œuvre des **actions** programmées | Un tableau de bord de suivi des actions |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Du diagnostic à la stratégie : quelles données suivre ?

Ind. de suivi des objectifs stratégiques

Indicateurs de réalisation des actions

Indicateurs de suivi des objectifs stratégiques

Données de base sur l'état du territoire … à analyser au regard du dd

*D'après Comité 21*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

**1. L'évaluation stratégique : quoi, pourquoi, comment ?**

**2. Le référentiel pour l'évaluation des A21L : principes et esprit de l'outil**

*Savoir comment et pour quoi cet outil a été conçu*

**3. Un aperçu rapide du référentiel en ligne**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Un référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux

## L'esprit et les objectifs du référentiel

Un outil élaboré à la **demande des collectivités** et **avec elles**

Pour proposer des **bases communes** pour tous les territoires

Qui porte le regard sur l'Agenda 21 comme **projet stratégique**

Un outil **souple** d'utilisation et sans visée comparative

Structuré sur la base du **cadre de référence** (5 finalités et 5 éléments de démarche)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Petit rappel : le « c adre de référence » des A21 locaux

**COMMENT:**

- **Une démarche pour l'élaborer, le mettre en oeuvre et l'évaluer**

- **5 éléments de démarche**

**A respecter tout au long du projet**

**POUR QUOI :**

- **Une stratégie locale répondant aux finalités du développement durable**

- **5 finalités qui doivent irriguer l'ensemble des actions et politiques de la collectivité et les actions des partenaires**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Les 5 éléments de démarche

**Participation** des acteurs et des habitants

**Pilotage** du projet

**Evaluation** partagée

**Transversalité** des approches et des pratiques

… au service d'une

**Stratégie d'amélioration continue**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

# Les 5 finalités

Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère

Fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Assurer la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et entre générations

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Les collectivités du groupe de travail

Grand Lyon *Lille Métropole* Nantes Métropole

*Rennes Métropole* CG Essonne CG Gironde *CG Isère*

Pays Basque Toulouse *Orléans* Aurillac

Gap *Rillieux-la-Pape* Maurepas Echirolles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Les territoires tests

Région Midi-Pyrénées CG Gironde

CG Seine et Marne *Le Séquestre* Mérignac

CA de Marne et Chantereine Pays Basque

PNR des Pyrénées Catalanes

*CC des Véziaux d'Aure* CA du SICOVAL

CC de Decazeville Aubin

CC des Monts d'Alban *Pays de Morlaix* Bordeaux

*Pessac* Mellé Pamiers *CG Essonne*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Les principes et la forme du référentiel

**1. Une aide au questionnement stratégique**

→ s'entendre sur les principaux changements attendus de la mise en œuvre d'une stratégie dd :

*Des questions stratégiques et leurs « repères »*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Quelques exemples de questions stratégiques

## Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### *Les questions stratégiques*

Territoire | Cohérence | Exemplarité

1. L'Agenda 21 intègre-t-il une **stratégie d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables** ?
2. L'Agenda 21 permet-il la **mobilisation des acteurs économiques** vers une production responsable ?
3. L'Agenda 21 favorise-t-il une démarche partenariale de développement des emplois et compétences à l'échelle locale, et une **adaptation aux évolutions à venir** ?
4. L'Agenda 21 favorise-t-il la **rencontre d'acteurs diversifiés** et l'**émergence de projets nouveaux** en matière de production et consommation responsables ?
5. L'Agenda 21 favorise-t-il la **cohérence de l'ensemble des actions et des politiques** menées par la collectivité et ses partenaires, **en faveur de la production et de la consommation responsables** ?
6. La collectivité (ou le territoire) montre-t-elle (il) l'exemple, par ses pratiques internes ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Les principes et la forme du référentiel

**1. Une aide au questionnement stratégique**

→ s'entendre sur les principaux changements attendus de la mise en œuvre d'une stratégie dd :

*Des questions stratégiques et leurs « repères »*

**2. Une base commune pour alimenter l'évaluation stratégique**

→ s'outiller pour mesurer ces changements :

***40 indicateurs clés*** *+ de nombreux indicateurs « secondaires »*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Quelques exemples d'indicateurs clés (finalités)

- Part et répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation
- Part des masses d'eau en bon état écologique
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique
- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant
- Part des entreprises du territoire, engagées dans des démarches responsables
- Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères de développement durable
- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Quelques exemples d'indicateurs clés (démarche)

- **Part des actions de l'Agenda 21 initiées par des acteurs du territoire**
- **Part des étapes et part des actions du projet faisant l'objet d'une délibération**
- **Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage**
- **Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseau dans le cadre de l'Agenda 21**
- **Part des projets pilotés par plusieurs services ou plusieurs commissions**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

**1. L'évaluation stratégique : quoi, pourquoi, comment ?**

**2. Le référentiel pour l'évaluation des A21L : principes et esprit de l'outil**

**3. Un aperçu rapide du référentiel en ligne**

*Comprendre comment l'outil est structuré et ce qu'on y trouve*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

URBANISME. DÉVELOPPEMENT

Accueil du site > Développement durable > Intégration des démarches de développement durable > Par le secteur public > Collectivités > Agenda 21 et démarches locales de développement durable > **Le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux**

Abonnez-vous à Planète Grenelle

Flux RSS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référentiel A21

# Référentiel
## pour l'évaluation des agendas 21 locaux

- → A propos
- → Pourquoi évaluer un agenda 21 ?
- → Les principes de l'évaluation
- → Le mode d'emploi du référentiel
- → Consulter le référentiel

### Un référentiel, pour quoi faire ?

**Destiné aux collectivités et territoires de projets**

(communes rurales, villes, groupements de communes, départements, pays, PNR) qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable ou agenda 21 local, souhaitent travailler dans une logique d'amélioration continue.

Lire la suite

BOITE À OUTILS

- Les indicateurs clés
- Paroles d'acteurs
- Médiathèque

MOTS CLES

territoires suivi indicateurs agenda 21 progrès développement durable cohésion sociale transversalité lutte contre changement climatique participation concertation stratégie d'amélioration

### Accéder au référentiel

1. Sélectionnez une finalité ou un élément de démarche
2. Affichez

NOS PARTENAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référentiel A21

- → A propos
- → Pourquoi évaluer un agenda 21 ?
- → Les principes de l'évaluation
- → Le mode d'emploi du référentiel
- → Consulter le référentiel

# Référentiel
## pour l'évaluation des agendas 21 locaux

### Un référentiel, pour quoi faire ?

**Destiné aux collectivités et territoires de projets**

(communes rurales, villes, groupements de communes, départements, pays, PNR) qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable ou agenda 21 local, souhaitent travailler dans une logique d'amélioration continue.

Lire la suite

BOITE À OUTILS

- Les indicateurs clés
- Paroles d'acteurs
- Médiathèque

MOTS CLES

territoires suivi indicateurs agenda 21 progrès développement durable cohésion sociale transversalité lutte contre changement climatique participation concertation stratégie d'amélioration

## Accéder au référentiel

1. Sélectionnez une finalité ou un élément de démarche

Dynamiques de développement suivant des modes de production

2. Affichez

- Les engagements nationaux
- Les questions stratégiques
- Les indicateurs clés
- Les indicateurs secondaires

Retrouver également les collectivités partenaires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

ENERGIES ET CLIMAT | URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | LOGEMENT | MER ET LITTORAL | EUROPE ET INTERNATIONAL

Accueil du site > Développement durable > Intégration des démarches de développement durable > Par le secteur public > Collectivités > Agenda 21 et démarches locales de développement durable > **Le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux**

Abonnez-vous à Planète Grenelle

Flux RSS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référentiel A21

# Référentiel
## pour l'évaluation des agendas 21 locaux

- → A propos
- → Pourquoi évaluer un agenda 21 ?
- → Les principes de l'évaluation
- → Le mode d'emploi du référentiel
- → Consulter le référentiel

### Un référentiel, pour quoi faire ?

**Destiné aux collectivités et territoires de projets**

(communes rurales, villes, groupements de communes, départements, pays, PNR) qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable ou agenda 21 local, souhaitent travailler dans une logique d'amélioration continue.

Lire la suite

BOITE À OUTILS

- Les indicateurs clés
- Paroles d'acteurs
- Médiathèque

MOTS CLES

territoires suivi indicateurs agenda 21 progrès développement durable cohésion sociale transversalité lutte contre changement climatique participation concertation stratégie d'amélioration

### Accéder au référentiel

1. Sélectionnez une finalité ou un élément de démarche
2. Affichez

NOS PARTENAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Ecart à la réglementation de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité

## Contexte

L'indicateur mesure la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité au-delà des 6% réglementaires.

La loi du 10 juillet 1987 rend obligatoire l'emploi de travailleurs handicapés, pour tout employeur, public ou privé, dès lors qu'il emploie 20 personnes ou plus. Elle fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif total.

▶ L'indicateur, en mesurant l'écart à ce taux réglementaire, vise donc à mesurer l'effort particulier de la collectivité dans l'insertion des personnes handicapées.

## Définitions

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 11 février 2005, dispose que « *constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

## Principes de calcul et collecte des données

Depuis le 1er janvier 2006, chaque salarié bénéficiaire de l'obligation d'emploi de personnes handicapées est comptabilisé pour une unité s'il a été présent 6 mois au moins au cours des 12 derniers mois, quelle que soit la nature du contrat de travail ou sa durée, à l'exception de ceux sous contrat de travail temporaire ou mis à disposition par une entreprise extérieure, qui sont pris en compte au prorata de leur temps de présence dans l'entreprise au cours des douze mois précédents.
Chaque année, les collectivités territoriales de 20 salariés et plus doivent remplir une déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration servira de base pour calculer l'indicateur.

L'indicateur se calcule en rapportant le nombre de salariés handicapés apparaissant dans la déclaration annuelle, à l'effectif total déclaré des salariés de la collectivité.

Il pourra être affiné en distinguant le sexe et la catégorie d'emploi des salariés handicapés, si la collectivité souhaite mesurer également ses efforts en matière de parité, et de promotion (accès à des postes à responsabilité) des personnes handicapées.

## Pertinence et limites

L'emploi est aujourd'hui un marqueur fort de l'appartenance de chacun au corps social, et les discriminations dans l'accès à l'emploi sont de ce fait un facteur important de fragilisation des liens sociaux. Lutter contre ces discriminations favorise ainsi le « vivre ensemble », et les territoires dans lesquels une faible proportion de la population n'a pas accès à l'emploi, sont des territoires en meilleure santé sociale.

L'exemplarité interne des collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable sur ce point, est un signe de leur engagement pour une meilleure cohésion sociale. L'emploi de personnes handicapées au-delà de la réglementation constitue un signe de cet engagement.



## Critères et domaine de pertinence

▶ Pertinence de l'indicateur suivant les territoires

| | Faible | Moyenne | Forte |
|---|---|---|---|
| > Communes et EPCI rurales | ● | | |
| > Villes grandes et moyennes | | | ● |
| > Agglomérations et communautés urbaines | | | ● |
| > Pays | | ● | |
| > PNR | | | ● |
| > Départements et régions | | | ● |

**Commentaires**

Les communes et EPCI rurales sont rarement soumises à l'obligation des 6% étant donné la faiblesse de leurs effectifs salariés.
De façon générale l'indicateur est beaucoup moins pertinent dans les collectivités, EPCI ou territoires de projets dont l'effectif est réduit à quelques salariés.

Pour les PNR, il est proposé de considérer les collectivités membres du parc.

▶ Accessibilité technique et financière des données suivant les territoires

| | Faible | Moyenne | Forte |
|---|---|---|---|
| > Communes et EPCI rurales | | | ● |
| > Villes grandes et moyennes | | | ● |
| > Agglomérations et communautés urbaines | | | ● |
| > Pays | | | ● |
| > PNR | | | ● |
| > Départements et régions | | | ● |

**Commentaires**

▶ Lisibilité de l'indicateur

Mauvaise - Moyenne - **Bonne**

▶ Sensibilité de l'indicateur aux actions menées

Mauvaise - Moyenne - **Bonne**

▶ Leviers d'action induits

Compétences et Politiques
Incitation des autres acteurs
**Exemplarité de la collectivité**

▶ Périodicité de mesure

| | Périodicité recommandée |
|---|---|

### Engagements de référence

**Loi N°2005-102 du 11 février 2005 :** elle fixe à 6% le seuil minimum d'employés handicapés. Elle définit les différents droits des personnes handicapées employées au sein des secteurs public et privé et porte principalement sur les points suivants :

- le renforcement et l'obligation de l'emploi de travailleurs handicapés
- le principe de la non-discrimination à l'embauche

Liberté
RÉPUB

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

ENERGIES ET CLIMAT | URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | LOGEMENT | MER ET LITTORAL | EUROPE ET INTERNATIONAL

Accueil du site > Développement durable > Intégration des démarches de développement durable > Par le secteur public > Collectivités > Agenda 21 et démarches locales de développement durable > **Le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux**

Abonnez-vous à Planète Grenelle

Flux RSS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référentiel A21

# Référentiel
## pour l'évaluation des agendas 21 locaux

- → A propos
- → Pourquoi évaluer un agenda 21 ?
- → Les principes de l'évaluation
- → Le mode d'emploi du référentiel
- → Consulter le référentiel

### Un référentiel, pour quoi faire ?

**Destiné aux collectivités et territoires de projets**

(communes rurales, villes, groupements de communes, départements, pays, PNR) qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable ou agenda 21 local, souhaitent travailler dans une logique d'amélioration continue.

Lire la suite

BOITE A OUTILS

- Les indicateurs clés
- Paroles d'acteurs
- Médiathèque

MOTS CLES

territoires suivi indicateurs agenda 21 progrès développement durable cohésion sociale transversalité lutte contre changement climatique participation concertation stratégie d'amélioration

### Accéder au référentiel

1. Sélectionnez une finalité ou un élément de démarche

2. Affichez

NOS PARTENAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Comment articuler l'évaluation de l'Agenda 21 avec les autres démarches en cours ?

## Problématique

Si certaines collectivités profitent de l'Agenda 21 pour se lancer dans l'évaluation, nombreuses sont également celles qui ont déjà mis place des dispositifs d'évaluation ou de suivi de certaines de leurs politiques ou de leurs pratiques : suivi-évaluation de la charte de PNR, contrôle de gestion appliqué à tout ou partie des politiques de la collectivité, contrôle qualité ...

Pour ces dernières, au moment de bâtir un dispositif d'évaluation de l'Agenda 21, se pose alors la question suivante : comment l'évaluation stratégique de l'Agenda 21 peut-elle se nourrir de ces autres démarches de suivi - évaluation, ou à l'inverse, comment peut-elle les compléter ou les éclairer ? Comment ne pas superposer ces démarches mais bien les mettre en synergie ?

### *Le point de vue de...*

Séverine CASASAYAS, directrice adjointe, PNR Pyrénées catalanes

La réflexion sur la mise en place d'une démarche d'évaluation s'est construite autour du projet d'évaluation à mi-parcours de la charte, mais également du souhait de postuler à la reconnaissance de la charte en tant qu'Agenda 21.
Le PNR s'est donc proposé pour être un territoire test à la fois pour une application métier "EVA", dédiée à l'évaluation des chartes de PNR, et pour le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux.
Le logiciel EVA permet à chaque PNR de construire son propre référentiel d'indicateurs, répondant à des questions évaluatives communes sur le suivi de la mise en œuvre de la charte. Deux types d'indicateurs y sont collectés : ceux permettant de suivre ponctuellement le programme annuel, et ceux plus stratégiques d'impacts et de résultats, liés aux objectifs de la charte.
D'autres politiques du PNR sont également suivies par certains indicateurs (le pôle touristique Pyrénées, le PCT, les agendas 21 scolaires...).

A travers le test du référentiel, le PNR souhaitait rationaliser la batterie d'indicateurs existants, et les intégrer à son propre référentiel d'évaluation, en menant auprès des élus et des techniciens un travail de réflexion sur la pertinence, la qualité et la faisabilité des indicateurs retenus.

L'intégration des indicateurs issus du référentiel pour les agendas 21 a permis de se reposer certaines questions et de réajuster le projet.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 peut constituer un guide et une très bonne base concrète pour mettre en place un dispositif d'évaluation. Il devrait être utilisé dès l'élaboration du projet et en continu, mais il nécessite des temps d'acculturation sur les notions abordées : les finalités du cadre de référence et l'évaluation.



## Difficultés

Quelle qu'elle soit, une démarche d'évaluation sérieuse suppose de se donner les moyens de mesurer les résultats de ce que l'on entreprend. Cette culture du résultat vient souvent bouleverser les habitudes.
En plus de ce bouleversement, parler d'évaluation stratégique au regard du développement durable peut augmenter la crainte des agents en charge des projets : ne vont-ils pas non seulement devoir rendre compte de ce qu'ils font, mais en outre s'engager dans une démarche complexe, et détachée de leur quotidien ?
Pour éviter cet écueil il faut que le développement durable soit vécu comme un objectif partagé, dans lequel doit s'inscrire l'ensemble de l'action de la collectivité : alors, il devient logique pour tous d'évaluer les actions mises en œuvre à l'aune de cet objectif.

## Atouts

La synergie des démarches permet de rationaliser les moyens : contrôle et évaluation stratégique concourront par exemple à des fins cohérentes et pourront se nourrir l'un de l'autre.
Articuler l'évaluation stratégique de l'Agenda 21 avec les autres démarches d'évaluation, de suivi, ou de contrôle, cela peut aussi être l'occasion de prendre du recul sur la stratégie adoptée, de décloisonner les services, de démontrer et de mesurer la contribution de chacun au développement durable du territoire ...

### *Le point de vue de...*

Nelly DUFOUR, Directrice du Contrôle de Gestion, Direction Générale des Services, Conseil général de Seine-et-Marne

Deux chantiers importants ont été lancés la même année au sein du Conseil général : un chantier prioritaire portant sur la démarche de performance - se traduisant par une généralisation du contrôle de gestion - puis le chantier sur l'évaluation de la démarche Agenda 21, dans l'optique de préparer l'actualisation de l'Agenda 21.
Un petit groupe de pilotage a été mis en place, 9 mois avant la première réunion de concertation avec les parties prenantes - méthode d'évaluation retenue, avec pour partenaire l'association Comité 21.
Ce groupe, comprenant des élus et des représentants des services, assurait la cohérence entre les deux chantiers, notamment en reprenant des indicateurs du suivi de l'Agenda 21 mis en place, dans les nouveaux tableaux de bord des différentes directions.

A l'issue de cette étape, il s'agit d'être volontariste en proposant de réaliser le rapport de développement durable du Conseil général (un des objectifs de l'Agenda 21 2010-2012).
Nous avons mis en place un contrôle de gestion une décennie après certains départements mais nous avons souhaité gagner du temps en testant rapidement ce référentiel pour l'évaluation des agendas 21.

La mission développement durable, en charge du pilotage de l'Agenda 21, et la direction Contrôle de gestion, ont collaboré avec bonheur sur ce chantier et ont pu en profiter pour mettre en cohérence les deux processus. Plus largement, tout ceci a permis d'illustrer que la culture du résultat contribue à donner du sens à l'action de chacun, surtout lorsque on évalue ses résultats au regard des enjeux du développement durable.

ENERGIES ET CLIMAT | AMÉNAGEMENT ET RESSOURCES NATURELLES | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | LOGEMENT ET HÉBERGEMENT | MER ET LITTORAL | EUROPE ET INTERNATIONAL

Accueil du site > Développement durable > Intégration des démarches de développement durable > Par le secteur public > Collectivités > Agenda 21 et démarches locales de développement durable > Le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux > Menu principal > Consulter le référentiel > Télécharger le référentiel

Abonnez-vous à Planète Grenelle

Flux RSS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référentiel A21

- A propos
- Pourquoi évaluer un agenda 21 ?
- Les principes de l'évaluation
- Le mode d'emploi du référentiel
- Consulter le référentiel
  - Consulter le référentiel en ligne
  - Télécharger le référentiel

# Référentiel
## pour l'évaluation des agendas 21 locaux

## Consulter le référentiel

### Télécharger le référentiel

**Le référentiel a été décliné sous la forme d'un applicatif qui vous permet de préparer et de réaliser l'évaluation de votre propre Agenda 21.**

Cette feuille de calcul peut être utilisée **à différents moments** de votre démarche :
Au démarrage du projet, pour **préparer l'évaluation**, et déterminer collectivement les résultats attendus de la mise en oeuvre du projet, grâce aux questions stratégiques, et aux indicateurs clés qui serviront à mesurer ces progrès dans le temps.
Au cours de la vie du projet ensuite, pour **mesurer les progrès accomplis** en répondant aux questions choisies et en renseignant puis en analysant les indicateurs clés.
Souple d'utilisation, cet applicatif vous permet d'**adapter** les questions stratégiques et les indicateurs clés **à votre situation particulière**. Il vous permet également, grâce à la fonction "Editions", de visualiser de façon synthétique les résultats de vos choix et de votre évaluation.

**Il vous suffit pour utiliser cet applicatif de télécharger ce fichier** (au format .xls) **et de l'exécuter sur votre poste de travail**. A l'ouverture, cliquez sur "Activer les macros".

*Cet applicatif sera bientôt disponible dans sa version Open Office.*

BOITE A OUTILS
- Les indicateurs clés
- Paroles d'acteurs
- Médiathèque

MOTS CLES
territoires suivi indicateurs agenda 21 progrès développement durable cohésion sociale transversalité lutte contre changement climatique participation concertation stratégie d'amélioration

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Microsoft Excel - ReferentielA21V2.xls

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre Contribute ?

Ouvrir dans Contribute | Publier sur le site Web | Publier dans le blog

E5 =

Référentiel A21

## Préparer l'évaluation

1 Choisir les questions stratégiques

2 Choisir les indicateurs clés

## Évaluer

3 Renseigner les questions stratégiques

4 Renseigner les indicateurs clés

Éditions

Présentation et mode d'emploi

Réinitialiser vos données

Quitter

Accueil / Etape 1 / Etape 2 / Etape 3 / Etape 4 / Editions / Edition QS / Edition IC / Edition QS-IC / Mode d'emploi

Prêt NUM

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Référentiel A21

Transversalité

Accueil

Étape Suivante

Ajouter une Question | Modifier / Supprimer une Question | Ajouter un Repère | Modifier / Supprimer les Repères

## Transversalité

**Ajouter une question stratégique**

Libellé de la question

☑ Faire apparaitre lors des impressions

Valider | Quitter

**L'Agenda 21 favorise a collectivité (ou du ter**

- Mobilisation des di
- Formalisation d'ob ra (communes, grou
- Articulation des dif urbanisme, déplac éducation, ...)
- Existence d'outils d en matière de dévelop
- Mobilisation de financements croisés pour la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21

**L'organisation interne favorise-t-elle la transversalité des politiques ou des actions, et des pratiques ?**

- Positionnement transversal du service ou de l'agent dédié au développement durable dans l'organisation interne
- Mise en place, dans le fonctionnement et l'organisation interne, d'outils favorisant la transversalité : dans la mise en œuvre des actions (ex : animation transversale de groupes projets, nomination de chefs de projets, formation interne du management en mode projet, mise en place de logiciels de gestion en mode projet, ...), dans la mise en œuvre des compétences, des missions et des politiques de la collectivité ou du territoire (ex : pilotage transversal permettant le croisement des politiques sectorielles, ...), dans les pratiques de tous les agents (ex : mise en place de correspondants développement durable, formation des agents au développement durable, intégration du développement durable dans les fiches de postes, ...)

démarrer | 3 Mozilla Thunderbird | Formation de format... | Le référentiel pour l'... | ReferentielA21V7(3)-... | ReferentielA21V7(3)... | FR | 11:23

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Référentiel A21

Pilotage du projet

Accueil

Étape Suivante

Étape Précédente

Ajouter un Indicateur clé

Modifier/Supprimer les Indicateurs clés

## Pilotage du projet

Indicateurs clés

Part des étapes et pa

Nombre et diversité d

ge

en savoir plus

### Ajout d'un indicateur clé

**Libellé de l'indicateur**

Exemples d'indicateurs possibles

☑ **Faire apparaitre lors des impressions**

Valider

Quitter

démarrer 3 Mozilla Thunderbird Formation de format... Le référentiel pour l'... ReferentielA21V7(3)... ReferentielA21V7(3)... FR 11:26

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

# Référentiel A21

## Préparer l'évaluation

1 Choisir les questions stratégiques

2 Choisir les indicateurs clés

## Évaluer

3 Renseigner les questions stratégiques

4 Renseigner les indicateurs clés

Éditions

Présentation et mode d'emploi

Réinitialiser vos données

Quitter

Téléchargements terminés
Tous les téléchargements sont terminés.

démarrer 2 Mozilla Thu... Télécharger le... 11003_Agend... 2 OpenOffic... Diaporamas Microsoft Exce... FR 17:07

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Référentiel A21

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Répondre aux Questions

Répo Repè

Accueil

Étape Suivante

Étape Précédente

## Cohésion sociale et s ions

L'agenda 21 permet-il d'appr et de solidarité sur le territoire ?

- Outils d'observation et de c modes de vie, des réseaux et des lieux de
- Analyse partagée et prospe
- Système d'observation des helles, des inégalités territoriales sur le ées ou soutenues,..)

L'Agenda 21 permet-t-il de r , entre les générations, et avec d'autres

- Mobilisation collective pour social
- Plan de développement des » (mobilier urbain accueillant, présence ente/ restauration/ habitation, co
- Mise en œuvre de moyens agir et dialoguer, Renforcer la capa arge par les habitants de leur quartier
- Soutien à des coopérations ayant abouti à des projets concrets de développement durable : Projets portés par des associations locales, Coopération décentralisée
- Participation à un réseau d'échange entre territoires en matière de développement durable

L'Agenda 21 comporte-t-il une stratégie organisée de lutte contre la précarité ?

### Répondre aux questions stratégiques

**Question stratégique**

**Libellé de la question**

Appréciation globale

- Oui tout à fait
- En projet
- En partie ou en cours
- Non prévu

**Commentaires**

**Piste d'améliorations**

Faire apparaitre lors des impressions

Valider Quitter

démarrer 3 Mozilla Thunderbird Formation de format... Le référentiel pour l'... ReferentielA21V7(3)... ReferentielA21V7(3)... FR 11:28

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Référentiel A21

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Répondre aux Indicateurs clés

Accueil

Étape Suivante

Étape Précédente

## Cohésion sociale et so … tions

### Indicateurs clés

Nombre de travailleurs pauvr … n accompagnement

Part des opérations immobili … xité sociale et

Accessibilité aux services pub

Vulnérabilité des ménages à

Part du budget de la collectiv … pement

Ecart à la réglementation de … collectivité

Part des femmes et niveau d

**Répondre aux indicateurs clés**

**Indicateurs clés**

- Nombre de travailleurs pauvres et allocataires de minima sociaux faisant l'objet d'u
- Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mi
- Accessibilité aux services publics et services aux publics essentiels
- Vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie
- Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au dévelo
- Ecart à la réglementation de la part des personnes handicapées dans l'effectif de l
- Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration et parmi les élus

**Libellé**

**Unité**

**Valeur**

**Valeur cible**

**Date de mise à jour**

Faire apparaitre lors des impressions

Valider

Quitter

démarrer | 3 Mozilla Thunderbird | Formation de format… | Le référentiel pour l'… | ReferentielA21V7(3)… | ReferentielA21V7(3)… | FR | 11:30

# Questions stratégiques & repères

## Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

**L'agenda 21 permet-il d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire ?** En projet

**Commentaire**
*Observatoire des inégalités sociales en cours de mise en oeuvre*

**Pistes d'amélioration**
Mutualiser les données à l'échelle agglo

- Outils d'observation et de connaissance des populations vivant sur le territoire, de leurs modes de vie, des réseaux et des lieux de sociabilité ...
- Analyse partagée et prospective des attentes et des besoins sociaux
- Système d'observation des inégalités (observation des inégalités sociales et professionnelles, des inégalités territoriales sur le territoire, de la parité homme femmes dans les actions portées ou soutenues,..)

**L'Agenda 21 permet-t-il de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, entre les générations, et avec d'autres territoires ?** En projet

- Mobilisation collective pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en faveur du lien social
- Plan de développement des espaces publics favorisant le sentiment du « vivre ensemble » (mobilier urbain accueillant, présence de l'eau et du végétal, mixité des fonctions circulation / détente/ restauration/ habitation, co-habitation des usages...)
- Mise en œuvre de moyens et de dispositifs pour : Renforcer la capacité des habitants à agir et dialoguer, Renforcer la capacité des acteurs à agir et dialoguer, Permettre la prise en charge par les habitants de leur quartier
- Soutien à des coopérations ayant abouti à des projets concrets de développement durable : Projets portés par des associations locales, Coopération décentralisée
- Participation à un réseau d'échange entre territoires en matière de développement durable

**L'Agenda 21 comporte-t-il une stratégie organisée de lutte contre la précarité ?** En projet

**Commentaire**
*Difficultés à impliquer le CCAS*

**Pistes d'amélioration**
Impliquer davantage les agents du CCAS par des formations ou événements internes

- Existence d'objectifs partagés avec les partenaires en termes de prévention et de diminution de la précarité et de traitement des situations d'urgence
- Suivi concerté des personnes en difficulté, sans emploi
- Animation territoriale pérenne et mobilisation partenariale au service de la diminution des inégalités et de la prévention des précarités
- Programmes d'actions ou interventions en faveur de la non-discrimination et de l'intégration des minorités (gens du voyage, sans domicile fixe, étrangers,...)
- Programme ou actions de prévention de la précarité énergétique
- Engagement formalisé en faveur de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de leur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# Merci!

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer
Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement